Au Conseil communal

Séance du 13 mai 2009

Le Conseil est convoqué pour 20 heures précises : M. Pierre-Alain Rebeaud, Président, préside cette séance. Fonctionnent en qualité de scrutateurs : Mme Wanda Gerum et M. Philippe Peter. L'huissier est de service. Le protocole est tenu par la secrétaire.

A l'heure de convocation, l'appel est fait, les absents inscrits en marge. La majorité des membres étant présente, le Président implore la protection divine sur les travaux de l'Assemblée et déclare celle-ci ouverte.

La Municipalité in corpore, ainsi que la presse sont remerciées de leur présence.

Sur proposition du Président, l'assemblée décide d'inclure, au point 6, une réponse complémentaire de la Municipalité à une motion. Le Président donne lecture du nouvel ordre du jour.

1. Communications du Bureau et correspondance
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008
3. Communications municipales
4. Rapport de la commission Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Corcelles-près-Payerne. Préavis No 01/2009
5. Rapport de la commission Nouveaux statuts de l'Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux de Payerne - Adoption des articles 4 et 22. Préavis No 02/2009
6. Réponse complémentaire à la motion Jean-Claude Sehmann du 29 juin 2005
7. Propositions individuelles

1. Communications du Bureau et correspondance

- Lecture d'un courrier du 23 février écoulé, par lequel Mme Claudine Delacour annonce sa démission de sa fonction de municipale pour le 30 juin prochain.
- Lecture de différents courriers de la Préfecture du district de la Broye-Vully concernant l'élection complémentaire à la Municipalité et l'annonce de l'élection de Mme Anna Arrigoni en remplacement de Mme Claudine Delacour. Le Président annonce que Mme Anna Arrigoni sera assermentée dans sa nouvelle fonction lors de la prochaine séance du Conseil communal. Il demande au parti libéral de repourvoir le siège vacant au législatif au plus vite.
- En date du 26 février écoulé, le Bureau de Conseil informait les conseillers de la suppression de la séance prévue le 11 mars. Compte tenu de la lenteur avec laquelle ce courrier a été distribué, le Bureau a décidé que toute la correspondance liée au Conseil communal sera dorénavant envoyée en courrier A. La Municipalité est priée de confirmer cette décision au secrétaire municipal.
- Lecture d'une lettre du 6 mai écoulé, par laquelle M. Reto Ramseyer fait part de sa démission du Conseil communal au 30 juin prochain.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008

M. Alain Monney signale une erreur dans le dernier paragraphe de la page 2. Il faut lire : "M. Cyrille Roux, membre de la commission, affirme que celle-ci n'est pas contre les vins...".

Cette correction étant faite, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2008 est adopté à l'unanimité.

3. Communications municipales

M. Alexandre Gorgerat

- La Municipalité de Chevroux met à disposition des habitants de Corcelles deux cartes journalières pour les bateaux. Cette carte journalière au prix de fr. 10.--, autorise deux adultes et enfants à naviguer sur les 3 lacs. La Municipalité de Chevroux encourage les passagers à embarquer ou à débarquer au débarcadère communal.
- Suite à l'hiver rigoureux, le domaine routier communal a subi de nombreux dégâts au niveau des revêtements bitumineux. La Municipalité va analyser le réseau routier et établir un programme d'entretien. Le budget 2009 pour l'entretien des routes, qui prévoit un montant de fr. 50'000.--, sera difficile à tenir à cause des réfections urgentes à réaliser. Par le biais d'un prochain tous ménages, la Municipalité informera les propriétaires qu'ils pourront bénéficier des services de l'entreprise spécialisée mandatée par la Commune pour le traitement des fissures sur leurs places, routes ou accès privés. Ces travaux sont prévus dans le courant de cet été.

./.

Mme Claudine Delacour
- Suite à une augmentation du nombre d'élèves, une seconde classe de 4ème année sera ouverte à la prochaine rentrée. Quelques élèves de Payerne compléteront cette nouvelle classe, mais aussi la classe de 3ème année. Le plan de rentrée sera présenté aux parents le 19 mai prochain.

Mme Christine Pacifico
- Sur les 20'000 cols proposés lors de la mise des vins, 11'296 bouteilles de 75 cl et 3'630 vaudoises ont été misées. Comme l'année dernière, il est constaté une légère hausse de la somme totale des vins misés. De plus, il a été souscrit pour fr. 34'738.20 d'autres vins.
- La livraison, qui a eu lieu pour la première fois au Dépôt des Répies, s'est déroulée à la satisfaction de tous.
- Les vases Nos 3 et 7 ont obtenu la distinction "Terravin".

M. Robert Perrin
- Mme Roseline Schneider renonce à son poste d'auxiliaire de nettoyage du Collège après environ 14 ans de bons services. Suite à la mise au concours de ce poste par voie d'affichage, la Municipalité a porté son choix sur Mme Vinka Maric.
- Les travaux d'aménagement et la construction du local USL sont terminés. Une information concernant la situation financière de ce chantier sera communiquée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Laurent Savary
- Suite à la demande du Service cantonal des eaux et de l'ECA, une étude concernant l'approvisionnement en eau potable des communes de Payerne, Corcelles, Grandcour et Trey doit être réalisée. Des informations concernant les coûts et modalités de cette étude seront communiquées au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

4. Rapport de la commission Règlement communal sur l'acquisition et la perte de la bourgeoisie de la commune de Corcelles-près-Payerne. Préavis No 01/2009

La parole est donnée à Mme Yvette Rapin pour la lecture de l'amendement et des conclusions de la commission ad hoc.

M. Gilbert Vernez constate que l'amendement contient deux propositions. Pour plus de compréhension et pour donner la possibilité de voter sur les deux objets, il demande s'il ne serait pas plus judicieux de présenter deux amendements.

Le Président propose les textes suivants, approuvés par M. Gilbert Vernez et Mme Yvette Rapin :
Amendement No 1 : La Municipalité encaisse lors de chaque naturalisation la somme maximum proposée dans l'annexe du règlement.
Amendement No 2 : A l'exception d'une naturalisation facilitée cantonale dossier individuel b) avec enquête de police municipale. Pour ce point, la somme de fr. 150.-- sera appliquée.

M. Cyrille Roux acceptera ce préavis car, sur le fond, il n'est pas contre. Toutefois, à la lecture de ce règlement, il a constaté que beaucoup d'articles sont repris de règlements qui existent déjà, d'où son souci de sur-réglementation. Il donne quelques exemples pour illustrer ses propos. Il propose de restreindre les règlements communaux aux seuls objets sur lesquels la Commune peut prendre des décisions ou fixer des limites ou restrictions. Il suggère d'adjoindre dès lors à ces règlements un mode d'emploi ou aide-mémoire qui reprendrait les points les plus importants.

M. Laurent Savary confirme que ce règlement est basé sur les lois cantonale et fédérale. La loi cantonale sur les communes demande que ces dernières adoptent un règlement sur l'octroi de la bourgeoise. Ce règlement a été rédigé pour avoir une base légale en cas de recours d'un candidat. La plupart des règlements communaux sont tirés des règlements cantonaux et/ou fédéraux. Bien entendu, ce règlement a été approuvé par les services cantonaux.

En entendant les propos du municipal, les sentiments de M. Cyrille Roux sont encore aggravés.

La parole n'étant plus demandée, il est passé au vote des amendements.

L'amendement No 1 ci-après est accepté à la majorité :
La Municipalité encaisse lors de chaque naturalisation la somme maximum proposée dans l'annexe du règlement.

L'amendement No 2 ci-après est accepté à la majorité :
A l'exception d'une naturalisation facilitée cantonale dossier individuel b) avec enquête de police municipale. Pour ce point, la somme de fr. 150.-- sera appliquée.

Pour terminer ce point, il est passé au vote, en bloc, des articles 1 et 2 :

A la majorité, le Conseil communal décide :

Art. 1
D'adopter le règlement communal sur l'acquisition et la perte de bourgeoisie de la commune de Corcelles-près-Payerne.

Art. 2
D'adopter l'annexe dudit règlement relative aux émoluments administratifs communaux à percevoir, y compris les amendements votés par le Conseil.

5. Rapport de la commission Nouveaux statuts de l'Association intercommunale du centre de collecte de sous-produits animaux de Payerne - Adoption des articles 4 et 22. Préavis No 02/2009

La parole est donnée à Mme Yvette Rapin pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc.

La discussion n'étant pas demandée, il est passé directement au vote.

A l'unanimité le Conseil communal décide :

Art. 1
D'adopter les articles 4 et 22 des nouveaux statuts de l'Association intercommunale du centre de sous-produits animaux de Payerne.

6. Réponse complémentaire à la motion Jean-Claude Sehmann du 29 juin 2005

Cette réponse ayant été transmise avec la convocation, elle n'est pas lue. La parole n'est pas demandée, il est donc immédiatement passé au vote.

A la majorité, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité datée du 11 février 2009.

M. Alexandre Gorgerat confirme que la Municipalité de l'époque avait bien fait son travail. En effet, c'est uniquement parce que des pièces écrites existaient que le Canton est entrée en matière pour ce subventionnement de fr. 83'500.--.

7. Propositions individuelles

M. Christian Michel revient sur son intervention concernant la péréquation financière (cf pv du 17.12.2008). Il demande à la Municipalité où en est ce dossier, si des démarches ont été effectuées et si des contacts ont pu être pris avec les députés de la région.

Mme Claudine Delacour confirme une nouvelle fois que la Municipalité n'est pas du tout satisfaite de la réponse du Conseil d'Etat. La Municipalité a appuyé par un courrier la motion du député Jacques Haldy visant à revoir le mode de financement et de répartition de la facture sociale. Les auteurs de la motion entendent que la facture sociale et son financement soient revus en profondeur, de façon à clarifier les compétences et à respecter le principe "qui paie commande" et "qui commande paie". Il ressort du rapport de la commission chargée d'examiner cette motion ce qui suit : le conseiller d'Etat Maillard relève que le débat ainsi ouvert est intéressant. Il mentionne que le Conseil d'Etat s'est engagé à revoir la péréquation en 2010-2011. M. Maillard souligne encore que si certaines dépenses sociales devaient être retirées de la facture sociale et mises à la charge exclusive de l'Etat, la fiscalité cantonale devrait être augmentée en conséquence. Mme Claudine Delacour espère un changement rapide du financement de la facture sociale mais, malheureusement, les débats n'avancent pas. La facture sociale est là et il faut la répartir. Tous les syndics et municipaux vaudois sont en colère contre le mode de financement de cette facture sociale.

Toujours dans ce dossier, M. Alexandre Gorgerat précise que des appuis ont été demandés aux députés de la région et à l'UCV. La Municipalité attend l'assemblée générale de cette dernière pour connaître l'ampleur du mouvement. Un point sera certainement réservé pour ce dossier.

M. Gilbert Vernez demande des nouvelles de son postulat déposé lors de la séance du 25 juin 2008 concernant les nouvelles étiquettes du vin.

Mme Christine Pacifico informe que ce postulat lui a échappé et qu'elle donnera une réponse lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. Claude Jan-du-Chêne remercie la Municipalité pour l'apéritif offert par la Commune à la sortie de l'église le dimanche des Rameaux; celui-ci a été fort apprécié.

M. Claude Jan-du-Chêne demande si l'ancienne décharge est cataloguée comme site dangereux à assainir.

M. Pierre-André Jan confirme que l'ancienne décharge est répertoriée par le Canton comme "site pollué". Selon une étude, ce site n'est pas dangereux et il est régulièrement contrôlé par le Canton.

M. Daniel Givel rappelle que la route de la Vy des Charrettes a été réfectionnée par la Commune en 2006. Il signale qu'il y a beaucoup d'ornières dangereuses sur le territoire de la Commune de Payerne. Il demande donc à la Municipalité si elle peut faire le nécessaire auprès de son homologue payernoise pour qu'elle effectue une réfection de cette portion de route.

M. Alexandre Gorgerat informe, suite à un téléphone avec le Voyer d'Etat, que la Municipalité a envoyé une lettre à l'attention de la Commune de Payerne demandant la remise en état de cette route ou la pose d'une signalisation adéquate.

Mme Isabelle Léchaire désire connaître l'évolution de la mise en place de l'accès à Bluewin TV.

M. Alexandre Gorgerat précise que l'entreprise Cablex a terminé la pose des armoires. Tout est prêt et la mise en fonction devrait intervenir d'ici la fin du mois de juin. Toutefois, il attend une confirmation de la société Bluewin TV et donnera des informations plus précises lors de la prochaine séance.

Approuvé en séance du 24 juin 2009.

Le président 2008-2009 :	La secrétaire :
P.-A. Rebeaud	F. Moll